

**20.3750**

**Postulat Vara Céline.
Anpassung der Wälder
an die Klimaerwärmung.
Wie steht es um die Biodiversität?**

**Postulat Vara Céline.
Adaptation des forêts
au réchauffement climatique.
Quid de la biodiversité?**

CHRONOLOGIESTÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 17.09.20

Vara Céline (G, NE): Dans le prolongement de la discussion sur la motion Fässler Daniel, je vais également vous emmener en balade en forêt. Près d'un tiers de la surface de notre pays est occupé par la forêt. On parle de plus de 13 000 kilomètres carrés, soit davantage que toute la Suisse romande et le Tessin réunis. En Suisse, la forêt est le premier milieu naturel que l'on a tenu à protéger. En effet, la première loi sur la forêt date de 1876. Cette loi vise à protéger la forêt et à en assurer la pérennité. Et c'est bien de cette pérennité dont je vais vous parler.

Le réchauffement climatique a déjà un impact visible sur les forêts. L'épicéa couvre 44 pour cent de nos forêts et il supporte mal le chaud. Or cet arbre montagnard a été planté à large échelle à basse altitude. Le réchauffement climatique l'affaiblit et le rend chaque année plus vulnérable aux attaques des parasites. Plus de 40 pour cent des animaux recensés en Suisse dépendent de la forêt. Nos forêts stockent près de 150 millions de tonnes de carbone, soit environ 550 millions de tonnes de CO₂, ce qui équivaut à la consommation de la Suisse pendant dix ans.

Dans cette perspective, force est de constater que les forêts anciennes ont leur rôle à jouer et qu'elles ne doivent pas être sacrifiées au nom de l'idée dominante que la captation de carbone est le seul fait des jeunes arbres. Les vieux arbres jouent un rôle très important pour les stocks de carbone. En effet, leur masse de bois est sans commune mesure avec celle des jeunes arbres. De plus, ils comptent un nombre de feuilles infiniment plus élevé que leurs jeunes congénères et, si l'efficacité de la photosynthèse est moindre chez les vieux arbres, elle est nettement compensée par un nombre de feuilles plus élevé.

AB 2020 S 918 / BO 2020 E 918

L'économie forestière génère 6200 emplois, et la transformation du bois brute génère quant à elle 7500 emplois. La forêt protège plus de 130 000 édifices et des milliers de kilomètres de voies de communication contre les éboulements et les avalanches.

Environ 40 pour cent de l'eau potable provient de la forêt, et l'effet filtrant de la forêt équivaut à une économie de coûts de traitement de l'ordre de 80 millions de francs par an.

Enfin, les forêts sont des lieux privilégiés pour le loisir, la balade et l'éducation. Pendant la crise que nous venons de vivre, une partie de la population a redécouvert la forêt et le bien-être qu'elle apporte.

La forêt est donc essentielle pour la Suisse, tant écologiquement qu'économiquement et socialement. C'est pourquoi il est essentiel d'accompagner son évolution et d'assurer au mieux sa capacité à faire face à ces changements dans le respect de sa faune et de sa flore. La biodiversité de la forêt est un élément déterminant pour lui permettre de faire face aux changements en cours.

Il s'agit donc de garder des arbres résistants comme porte-graines pour l'avenir, ce qui implique de renoncer aux coupes préventives. En réalisant des coupes anticipées, on abat sans le savoir des arbres potentiellement résistants aux aléas climatiques, les plus aptes à constituer les forêts du futur. En effet, la biodiversité des forêts matures est très importante.



Le dernier inventaire forestier national, publié le 10 juin dernier, présente les résultats acquis sur la période 2009–2017. Ces résultats ne reflètent pas l'accélération de la pression climatique – sécheresse, tempêtes, parasites – que subit actuellement cet écosystème.

En ce qui concerne les parasites, je rappelle que le bois mort lui-même représente un habitat très important pour la biodiversité forestière: 1700 espèces de coléoptères et 2700 espèces de champignons dépendent du bois mort. En l'état, nous ne disposons pas d'un suivi suffisamment fin sur l'état actuel des forêts et leur évolution. De par leur nature, les forêts ont une évolution lente, liée au rythme de croissance des arbres. Or, le changement climatique est très rapide.

Les résultats de cette étude qui concernent la biodiversité, par exemple l'augmentation du volume de bois mort, sont effectivement encourageants. Toutefois, les efforts consentis ces dernières décennies pour la protection de la faune et de la flore forestière doivent impérativement se poursuivre.

La lutte contre le bostryche et l'adaptation au réchauffement climatique ne doivent pas se faire au détriment de la biodiversité. Dans sa réponse à mon postulat, le Conseil fédéral considère que l'adoption de la motion Hêche 19.4177 suffit à garantir la multifonctionnalité des forêts suisses, et donc la conservation de leur biodiversité. Je ne peux malheureusement pas souscrire à cette affirmation. En effet, selon l'Office fédéral de l'environnement, un tiers des espèces forestières figurent sur la liste rouge des espèces menacées. On observe des déficits écologiques en forêt responsables du déclin de plusieurs espèces. Dans de nombreuses forêts du plateau, chez moi, la quantité de bois mort n'est toujours pas suffisante pour garantir la survie des espèces liées au bois mort. Dans le document intitulé "Biodiversité en forêt: objectifs et mesures" réalisé par l'OFEV en 2015, le Conseil fédéral signale d'ailleurs le manque de vieux arbres et de bois mort comme l'un des plus grands déficits écologiques de la forêt suisse. Les plantations d'épicéas à basse altitude ont provoqué un assombrissement des forêts dont pâtissent certains papillons et reptiles. Pour des animaux craintifs, comme le grand tétras ou le chamois, l'augmentation des activités de loisir s'étendant jusqu'au plus profond des forêts provoque des dérangements qui mettent en danger ces espèces sensibles. Il est donc temps d'accorder à la biodiversité la place qu'elle mérite.

Je me permets d'attirer votre attention sur le rapport de l'ONU qui paraît aujourd'hui dans la presse. L'ONU communique sur un projet qui a maintenant dix ans. En 2010, les 196 Etats membres de la Convention sur la diversité biologique s'étaient entendus sur vingt objectifs à atteindre pour sauver la planète. Dix ans après, aucun – aucun! – de ces vingt objectifs n'a été atteint. L'ONU conclut aujourd'hui dans la presse à un taux de perte de biodiversité sans précédent dans l'histoire de l'humanité.

C'est la raison du dépôt de mon postulat demandant un complément d'informations sur la période 2017 à 2020 concernant la mise en oeuvre des objectifs de la politique forestière 2020 en matière de biodiversité, et tout particulièrement en ce qui concerne la part du bois mort et des vieux arbres, ainsi qu'en matière de peuplements d'essences indigènes aptes à supporter le réchauffement climatique. Si vous êtes tous et toutes convaincus de l'importance de la forêt pour notre pays, et pour notre planète, j'espère avoir réussi à vous convaincre de l'urgence de renforcer sa biodiversité. Je vous invite à appuyer ma demande de complément.

Juillard Charles (M-CEB, JU): J'ai cosigné ce postulat avec ma collègue Céline Vara parce que j'en partage largement les objectifs. Je ne partage pas forcément les constats, ni les exigences, mais en tout cas les objectifs généraux. Je ne suis évidemment pas un spécialiste en matière de biodiversité en forêt, ni techniquement, ni de manière autoproclamée, mais je suis souvent en forêt. Je me plais en forêt, quelle que soit la période de l'année.

Il faut commencer par reconnaître le travail qui est fait par les professionnels – ingénieurs forestiers ou gardes forestiers – et les propriétaires, qu'ils soient privés ou publics. N'oublions pas qu'il faut du temps pour qu'un arbre pousse, donc également pour voir les effets des efforts qui sont fournis par ces personnes.

Si je me permets d'intervenir ici, j'aurais pu le faire avant, c'est pour rappeler que le canton du Jura a effectivement décrété l'état de catastrophe forestière selon ce qui est prévu dans la loi. Et pour avoir passé de la parole aux actes durant cet été, puisque j'ai passé mes vacances en Suisse et que je me suis permis d'aller visiter un peu les forêts de l'autre côté de la Suisse, dans l'est du pays, je suis content de voir que nos collègues dans ces cantons se rendent compte qu'il y a quelque chose à faire avec la forêt. Cela dit, les forêts que j'ai visitées dans l'est de la Suisse sont à mon avis dans un état sanitaire nettement meilleur que celles que nous avons dans l'Arc jurassien, tant il est vrai que cela fait trois ans que nous vivons des périodes de sécheresse assez marquées qui mettent en danger la pérennité de la forêt.

Je réitère mon appel au nom des autorités et de la population jurassiennes en particulier. A mesure que l'on progresse vers le nord-ouest de la Suisse, et en particulier en Ajoie, d'où je viens, la situation devient vraiment très, très problématique. On attend vraiment, de ce côté-là, une aide de la Confédération, une aide qui ne soit



pas seulement financière, mais aussi pour essayer de trouver des solutions et endiguer cette évolution très forte. Peut-être qu'il s'agirait d'en tirer des enseignements et de prendre déjà des mesures.

Souvent, ce qui manque aux propriétaires, ce sont les moyens financiers. Il y a une forte possibilité d'augmenter l'exploitation forestière tout en garantissant la biodiversité. Comment? En rappelant aux collectivités publiques ou aux entreprises parapubliques, telles que les entreprises de chemin de fer, qu'elles peuvent davantage utiliser le bois dans leurs constructions. Le béton remplace malheureusement trop souvent le bois pour les voies de chemin de fer. Je pense que cela serait une possibilité de redonner des moyens aux propriétaires de pouvoir en faire davantage dans leurs propres forêts. Voilà l'appel qui est renouvelé, car je vous assure qu'il y a manifestement urgence en matière de situation forestière dans mon canton. Je vous prie d'approuver ce postulat, mais surtout de rappeler à la Confédération que nous sommes vraiment – oui, vraiment – dans l'attente d'un effort dans notre direction.

Français Olivier (RL, VD): Je partage sur plusieurs points l'opinion exprimée par notre collègue Juillard. Mais il y a une différence entre la motion Fässler Daniel 20.3745, "Garantir un entretien et une exploitation durables des forêts" – que nous venons de voter –, dont l'auteur demande des moyens, et le postulat qui nous est soumis maintenant, dont l'auteure demande au Conseil fédéral de rédiger un rapport. Quand on lit l'avis du Conseil fédéral, on constate que ce rapport existe.

AB 2020 S 919 / BO 2020 E 919

Donc, voter un postulat pour demander un rapport qui existe, j'ai de la peine à comprendre le raisonnement. Pour ce qui concerne l'attention que l'on doit porter à la forêt, au maintien de la biodiversité dans le monde végétal qui nous entoure et qui est passablement attaqué de-ci de-là, pas de problème! Mais je ne vois pas pourquoi demander de rédiger un nouveau rapport sur ce sujet alors que le rapport en question existe. Alors, je pense que l'avis du Conseil fédéral, qui énumère tout ce qui a été réalisé en relation avec la demande qui est faite, est justifié. Il me semble en tout cas que le postulat enfonce des portes ouvertes. Je ne comprends pas le raisonnement à l'origine du postulat.

Je peux comprendre pour quelles raisons notre collègue Fässler demandait tout à l'heure des moyens financiers supplémentaires, même si je n'ai pas voté pour sa motion pour des raisons de stratégie financière. Mais cela, c'est égal. Mais en l'occurrence, par son postulat, Mme Vara demande au Conseil fédéral de rédiger un rapport, donc un rapport qui existe déjà. Bien, alors on fait du copier-coller ou on nous fournit le rapport existant pour que nous le lisions d'une manière peut-être un peu plus attentive.

Pour ma part, je suis pour le rejet de ce postulat, suivant en cela l'avis du Conseil fédéral.

Sommaruga Simonetta, Bundespräsidentin: Das Postulat verlangt nicht nur einen Bericht, sondern auch, dass wir prüfen, ob ein Entwurf zu einem Erlass vorzulegen ist oder zusätzliche Massnahmen zu ergreifen sind. Nachdem Sie vorhin die Motion Fässler mit dem Auftrag angenommen haben, eine "Stabilitäts-Waldpflege" in allen Entwicklungsstufen und klimaangepasste Wiederaufforstungsmassnahmen zu unterstützen, scheint es mir kohärent zu sein, wenn Sie das Postulat annehmen. Das wollte ich Ihnen eigentlich anbieten – danke, Herr Präsident, dass Sie mir das Wort geben –, das geht für mich zusammen.

Keine Angst, Herr Ständerat Français, wir werden nicht einfach einen Bericht erstellen, um einen Bericht zu haben. Hier werden aber eben auch zusätzliche Massnahmen gewünscht, die wir im Zusammenhang mit der Motion Fässler jetzt sowieso umsetzen – unter der Voraussetzung, dass die Motion vom Nationalrat auch unterstützt wird. Wir können das zusammenführen, und deshalb können Sie das Postulat so annehmen.

Angenommen – Adopté

Präsident (Stöckli Hans, Präsident): Ich danke Frau Bundespräsidentin Sommaruga für ihre Anwesenheit heute Vormittag. Wir werden uns nächste Woche wieder treffen müssen. Es ist klar, dass zumindest ein Nachmittag der nächsten Woche für die Fortsetzung der Beratungen der Geschäfte benötigt wird. Ich kann noch nicht sagen, ob es der Mittwoch- oder der Donnerstagnachmittag sein wird oder ob es sogar beide Nachmittage sein werden. Bitte reservieren Sie sich die beiden Nachmittage. Ich wünsche Ihnen allen ein erholsames



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Herbstsession 2020 • Neunte Sitzung • 17.09.20 • 08h15 • 20.3750
Conseil des Etats • Session d'automne 2020 • Neuvième séance • 17.09.20 • 08h15 • 20.3750



Wochenende!

Schluss der Sitzung um 13.05 Uhr
La séance est levée à 13 h 05

AB 2020 S 920 / BO 2020 E 920

